

Résultat du sondage auprès de notre clientèle

PROMEA a procédé tout récemment et pour la première fois à un sondage auprès de sa clientèle. L'objectif était de connaître le niveau de satisfaction des affiliés et d'obtenir des indications sur le potentiel d'amélioration.

Nous avons pour cela contacté environ 1'250 entreprises affiliées provenant de différents segments de clientèle de PROMEA. Celles-ci ont toutes été sélectionnées au hasard. Presque 40% d'entre elles ont pris part à l'enquête, ce qui représente un très haut niveau de participation. Comme le sondage était anonyme, nous remercions ici toutes les personnes et entreprises qui ont répondu, pour leur participation et leurs précieuses remarques et suggestions.

Le dépouillement des réponses montre un résultat extrêmement positif. La satisfaction des clients avec les prestations et services de PROMEA se situe à un haut niveau (voir les graphiques reproduits au verso). Cet excellent résultat nous réjouit bien sûr et nous encourage à améliorer constamment la qualité de notre travail. Nous n'allons pas nous reposer sur nos lauriers. Au travers de la formation continue, nos collaborateurs et collaboratrices vont continuer d'approfondir leurs compétences professionnelles.

Nous désirons en outre réviser nos moyens de communication.

Nos documents et formulaires doivent être plus simples et plus compréhensibles. La conception de notre Homepage www.promea.ch doit être revue et la navigation facilitée.

Nos séminaires et journées d'information devraient avoir lieu régulièrement dans toutes les régions linguistiques de la Suisse. Cette suggestion a été souvent émise. L'année prochaine, nous allons à ce sujet analyser les besoins réels de nos membres et le cas échéant vous offrir des manifestations appropriées.

Nous faisons tout notre possible afin d'être pour vous une partenaire fiable. Nous voulons vous offrir d'excellents services à des prix avantageux. Pour cela, nous interpellons régulièrement notre concept qualité et prix.

Le Comité de direction et la direction de PROMEA remercient les clients et clientes pour la confiance témoignée jusqu'à ce jour et se réjouissent de la poursuite de l'excellente collaboration.

Compléments de salaire 2008 – Intérêts moratoires

Les décomptes des compléments de salaire occasionnent souvent des questions de la part de nos entreprises affiliées. Nous désirons dès lors vous rappeler la pratique applicable à ce sujet:

Cas 1: Vous nous annoncez en 2009 un salaire qui fut versé en 2008

- Dans ce cas, des intérêts moratoires sont perçus à partir du 01.01.2009

Cas 2: Vous nous annoncez en 2009 un salaire payé en 2009, qui concerne toutefois l'année 2008

(p.ex. part au bénéfice, bonus)

- Dans ce cas, aucun intérêt moratoire n'est perçu. Il est important que vous nous indiquiez dans votre annonce de salaire la date de la réalisation, c'est-à-dire la date du versement. Si au moment du paiement, la personne fait toujours partie de l'effectif, vous pouvez alors intégrer le complément de salaire dans le décompte des salaires 2009.

PROMEA vous donne volontiers de plus amples informations.

Résultat du sondage

